

<http://www.snetap-fsu.fr/Nouvelles-grilles-indiciaires-le.html>



# **Nouvelles grilles indiciaires : le ministère de la Fonction publique doit revoir sa copie !**

- CAP/CCP -

Date de mise en ligne : lundi 11 mai 2015

---

**Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés**

---

Le **SNETAP-FSU**, au sein de sa fédération, la FSU participe aux discussions en cours avec le ministère de la Fonction Publique. En voici les principaux éléments.

Les partenaires sociaux ont commencé à examiner les propositions de nouvelles grilles de rémunération, lors d'une réunion du cycle de négociations « parcours professionnels, carrières et rémunérations » - « avenir de la fonction publique ». A ce stade, seuls les projets de grilles de la catégorie C ont été abordés.

En l'état, la FSU a dénoncé le tassement des grilles, conséquence des mesures prises depuis des décennies qui consistent à relever les premiers échelons, sans jamais toucher au haut de la grille. La suppression d'échelons en bas de la grille a aussi eu pour conséquence un raccourcissement de la durée théorique de la carrière devenue aujourd'hui bien inférieure à la durée réelle des carrières, qui elles s'allongent avec le recul de l'âge de départ à la retraite des agents, entraînant une stagnation salariale des agents qui atteignent plus rapidement le sommet de la grille. On constate parallèlement que les carrières des nouveaux recrutés débutent plus tardivement. L'âge moyen d'entrée dans la FP recule : âge moyen de 21 ans en 1980 et de 26 ans depuis 2000 . Par exemple, pour la catégorie C, en l'état actuel des propositions, le premier échelon de l'échelle 3 passerait ainsi par exemple de 321 points d'indice majoré à 325 puis 328 dans la nouvelle échelle 4. En nouvelle échelle 6, le premier échelon passerait d'un indice majoré de 338 à 345 puis 347.

D'autre part, si l'intention initiale affichée par la ministre de la fonction publique était d'intégrer une partie de l'indemnitaire dans le salaire, **les augmentations de points d'indice proposées sont nettement insuffisantes : 4 points pour les C, 6 pour les B et 9 pour les A ; ce qui représente respectivement 18.52 euro, 27.78 euro et 41.67 euro supplémentaires par mois. On est très loin du compte par rapport aux enjeux, aux annonces politiques de la ministre, cette première copie ne correspond pas du tout aux ambitions affichées. Le risque est réel de rater le rendez vous de la "rénovation des grilles" comme celui du "rééquilibrage entre rémunérations indemnitaire et indiciaire".**

Enfin, le calendrier pose problème car il est extrêmement serré puisque les discussions devraient normalement s'achever le 2 juin pour une entrée en application début 2016. Tous les sujets n'ont pas encore été abordés, notamment les grilles A et B ou les questions de décrochage de certaines rémunérations par rapport au Smic, reclassements, avancements. Faut-il rappeler ici que la décision de recruter de nouveau à l'échelon 1 à la rentrée 2014 (moins de 11 % au dessus du [SMIC](#)) les nouveaux enseignants ?!

Le 9 avril, la FSU, avec d'autres organisations syndicales, a appelé les personnels à se mobiliser pour l'emploi, les salaires et la défense des services publics.

Pour la FSU, il est indispensable de décider de mesures générales immédiates (valeur du point d'indice et attributions de points additionnels sur l'ensemble de la grille) et de se donner le temps d'un débat approfondi.

Faute de quoi le rendez vous de la « rénovation » des grilles sera manqué.

[Lien vers le site de la FSU pour suivre les négociations PPCR](#)

**Dernières minutes : le ministère de la Fonction Publique revoie ses grilles « un peu améliorée » (sic !) pour la réunion du 11 mai !**